

URBANISME

Sueur : « Changer la ville, c'est changer tous les quartiers »

on
ns
n-
a-
ri-
et
la
ne
n-

a

de
de
r-
ly,
et
ur
t»
r-

sti
la
p-
i-
6,
nt
a-
et
lu
r-

lle
el-
en
t a
u-
ia-

En marge de la proposition de loi visant à renforcer l'accompagnement des élus locaux dans la mise en œuvre de la lutte contre l'artificialisation des sols, Jean-Pierre Sueur, sénateur du Loiret (PS), présente un rapport au Sénat, aujourd'hui.

Intitulé « Osons le retour de l'aménagement du territoire : les enjeux de l'occupation du sol lors des prochaines décennies », Jean-Pierre Sueur rappelle que le présent rapport s'inscrit dans une continuité : « En 1998, j'ai remis au gouvernement un premier rapport, préparé avec 25 experts et acteurs de terrain, intitulé "Demain la ville", qui mettait en évidence la richesse et la nécessité de ce qu'on appelle la politique de la ville, mais aussi ses limites, qui me sont apparues, au fil du temps, de plus en plus évidentes. »

Pour le parlementaire loirétain, bizarrement, le ministère de la Ville n'est pas le ministère de toute la ville : « Il est le ministère des parties de la ville qui vont mal. Or, nous avons affirmé, dès ce premier rapport, qu'il y avait

là une ségrégation, une mise à l'écart des quartiers en difficulté et qu'on ne pouvait pas refaire ces quartiers sans repenser toute la ville. »

Il poursuit : « Changer la ville, cela veut dire changer tous les quartiers et revoir le rapport qu'ils ont les uns avec les autres. D'où, toujours dans ce premier rapport, la mise en cause du zonage. Nous sommes aujourd'hui les champions du monde du zonage. Il a dû y avoir jusqu'à 3.500 zones relevant de la politique de la ville. Or, nos concitoyens ne sont pas forcément séduits - loin s'en faut - à l'idée de vivre dans une zone. »

Dans son rapport, Jean-Pierre Sueur précise que le temps de l'urbanisme est long, plus long que celui des mandats politiques : « Il faut veiller à l'évolution la plus harmonieuse possible des villes, grandes et petites, et de faire attention parallèlement à la limitation drastique de l'artificialisation des sols, au maintien absolu des terres agricoles et des hectares de forêt ». ■

Alexis Marie
alexis.marie@centrefrance.com